



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 06 OCT. 2021**

prescrivant l'ouverture d'une consultation du public  
relative à une demande d'enregistrement présentée par la société VVK Recyclage  
pour le projet de modifications des conditions d'exploitation de la plateforme de tri-transit,  
traitement-valorisation de terres et matériaux de BTP à EBERSHEIM

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN**

**OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement et notamment les articles R. 512-46-1 et suivants ;
- VU la demande d'enregistrement déposée le 10 septembre 2021, par la société VVK Recyclage, pour le projet de modifications des conditions d'exploitation de la plateforme de tri-transit, traitement-valorisation de terres et matériaux de BTP à EBERSHEIM ;
- VU le rapport de recevabilité établi par l'inspection des installations classées ;
- VU la décision du 28 septembre 2021 relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas, en application de l'article L. 512-7-1 du code de l'environnement, qui a conduit à une dispense d'évaluation environnementale ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le dossier de demande d'enregistrement déposé le 10 septembre 2021, par la société VVK Recyclage, pour le projet de modifications des conditions d'exploitation de la plateforme de tri-transit, traitement-valorisation de terres et matériaux de BTP à EBERSHEIM, est mis à disposition du public **du lundi 8 novembre 2021 au lundi 6 décembre 2021 inclus** dans les locaux de la mairie d'EBERSHEIM, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

**Article 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et le maire de la commune d'EBERSHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète,  
Pour la Préfète et par délégation  
le Secrétaire Général

**Mathieu DUHAMEL**